

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 50 du 4 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° 2025-1667 ARM/SGA/DTIE/SATI/BVI

de déclaration d'inutilité aux besoins des armées et de déclassement du domaine public militaire de l'immeuble dénommé « Halte-garderie Daphné/ex-réservoir » situé sur la commune de Toulon (83).

Du 30 juin 2025

DÉCISION N° 2025-1667 ARM/SGA/DTIE/SATI/BVI de déclaration d'inutilité aux besoins des armées et de déclassement du domaine public militaire de l'immeuble dénommé « Halte-garderie Daphné/ex réservoir » situé sur la commune de Toulon (83).

Du 30 juin 2025
NOR A R M S 2 5 5 2 2 0 6 S

Référence de publication :
BOC n°50 du 04/7/2025

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment les articles R. 5131-1 et suivants ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;
Vu le décret n° 2009-1179 du 5 octobre 2009 modifié, fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;
Vu l'arrêté du 27 décembre 2012 modifié portant délégation des pouvoirs du ministre de la défense en matière domaniale ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 modifiant diverses dispositions domaniales ;
Vu le courrier du 15 octobre 2024 de l'Igesa remettant le bien à la Base de défense de Toulon ;
Vu le message officiel de la Base de défense de Toulon du 11 mars 2025 confirmant l'inutilité du bien aux besoins des armées ,

Décide :

Art. 1^{er}. De déclarer inutile aux besoins des armées l'immeuble dénommé « Halte-garderie Daphné/ex réservoir », situé sur la commune de Toulon (83), 361 boulevard Grignan et désigné comme suit :

- Dénomination : Halte-garderie Daphné/ex réservoir ;
- Lieu : 361 boulevard Grignan, Toulon (83000) ;
- N° G2D : 830 137 545D ;
- N° Chorus : 158327 ;
- Emprise totale : 881 m² ;
- Superficie concernée par l'opération : 881 m².

Références cadastrales des parcelles concernées :

Section	Numéro	Adresse	Contenance cadastrale (en m²)
BX	87	361 boulevard Grignan, Toulon	881

Art. 2. De déclasser l'immeuble défini à l'article 1 du domaine public militaire.

Art. 3. De remettre l'immeuble défini à l'article 1 à la Direction départementale des finances publiques du Var aux fins de cession.

Art. 4. Le produit de cette cession sera rétabli au budget du ministère des Armées, via le compte d'affectation spéciale « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (programme 723, BOP 723 – C001 - ministère des Armées).

Art. 5. Le directeur du service d'infrastructure de la défense Méditerranée est habilité à assister le directeur départemental des finances publiques du Var, lors de la signature de l'acte à intervenir.

Art. 6. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le Chef du service de l'aménagement des territoires et de l'immobilier,

Jean-Marie DELIGNE.